

SUD EST

Direction Clients Territoires

Délégation Economie Concessionnaire
82-84 Rue Saint Jérôme CS 30621
69007 Lyon

Votre interlocuteur
Monsieur Jean-Marc BOLLET
Tel. : 0673606577
jean-marc.bollet@grdf.fr

Monsieur le Maire Jean-Paul BOSLAND
Cours de la République - BP 36
74240 Gaillard

A Lyon, le 20 mai 2022

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire,

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur votre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

En outre, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur votre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (ROPDP) conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.

Nous avons le plaisir de vous informer que GRDF vous versera un montant de 1 339,00 € au titre de l'année 2022 pour ces deux redevances et vous invitons à émettre un titre exécutoire de recettes unique.

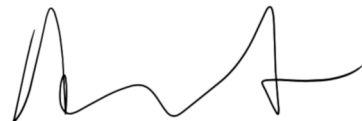
Nous vous rappelons qu'il est nécessaire que votre collectivité ait adopté une délibération pour le règlement de ces redevances.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre un titre exécutoire de recette à l'adresse suivante :

GRDF
Délégation Economie Concessionnaire
82-84 Rue Saint Jérôme CS 30621
69007 Lyon

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guilhem ARMANET
Directeur Clients Territoires Sud-Est



Le plafond de votre redevance 2022 d'occupation du domaine public est :

1 236,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
74133	GAILLARD	24101
Total		24 101

Coefficient de revalorisation (CR)	1,31
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le plafond de votre redevance 2022 d'occupation provisoire du domaine public est :

103,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
74133	GAILLARD	262
Total		262

Coefficient de revalorisation (CR)	1,12
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$0,35 \times L \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.